
LE ZONAGE EN AIRES D'ÉDUCATION : UNE MAILLE GÉOGRAPHIQUE POUR LE PILOTAGE ET L'ANALYSE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Christine CHEVALIER (), Alice DEROSIER (**), Paul-Olivier GASQ (***), Gwenaëlle THOMAS (****), Élisabeth VILAIN (*****), Pascal ANDRÉ (*****), Olivier MONSO (*****)*

(*) Rectorat de Grenoble, service statistique académique

(**) Rectorat de Nantes, service statistique académique

(***) Rectorat de Reims, service statistique académique

(****) Rectorat d'Aix-Marseille, service statistique académique

(*****) Rectorat de Lille, service statistique académique

(*****) Depp, mission d'animation du réseau Depp-services statistiques académiques

(*****) Depp, sous-direction des synthèses et Sciences Po, LIEPP et OSC

olivier.monso@education.gouv.fr

Mots-clés : zonage, système éducatif

Domaine concerné : zonages

Résumé

Les zonages d'études de la statistique publique, principalement construits par l'Insee, permettent une grande variété d'analyses sur les disparités territoriales. Ils sont particulièrement appropriés aux analyses ayant trait à l'emploi, car plusieurs d'entre eux s'appuient sur les flux entre domicile et lieu de travail. Les bassins de vie sont pour leur part construits sur une logique d'accessibilité aux services de la vie courante (voir Aliaga [coord.], 2015 pour une synthèse). L'analyse de domaines spécifiques, toutefois, peut susciter le développement de zonages qui leur sont propres. Ainsi, le service statistique ministériel en charge du logement a développé un zonage adapté aux études sur le logement, présenté aux JMS en 2018 (Colin et Roussez, 2018).

Le zonage en aires d'éducation s'inscrit dans cette lignée, puisqu'il a été développé spécifiquement pour appuyer le pilotage et l'analyse du système éducatif, en partitionnant le territoire national en « aires d'éducation ». Il a fait l'objet d'un groupe de travail associant les services statistiques de l'Éducation nationale à l'échelon local (services statistiques académiques des rectorats) et national (DEPP, service statistique du ministère en charge de l'Éducation nationale). Il s'affranchit des zonages existants et peut être mis à jour de façon autonome par les services de l'Éducation nationale.

La construction de ce zonage répond d'abord au besoin d'outiller les rectorats dans le cadre de la territorialisation des politiques éducatives. Il sera également appliqué aux études ayant trait à la caractérisation socioéconomique des territoires, aux disparités entre établissements ou encore aux parcours résidentiels et scolaires des élèves. De nombreux indicateurs sont produits pour le pilotage du système éducatif et font l'objet de déclinaisons territoriales (cf. par exemple DEPP-MENJS [2021]). Le zonage en aires d'éducation devrait permettre de les représenter et de les analyser à une maille cohérente avec le fonctionnement du système éducatif. Il ouvre de nouvelles perspectives en matière d'études territoriales : par exemple pour représenter de façon conjointe et synthétique des indica-

teurs (typologies de territoires) ; ou encore, pour le suivi de politiques au niveau local (par exemple ayant trait à la mixité sociale dans les établissements scolaires et à la mobilité des jeunes). Enfin, sa construction assise sur le lieu de résidence des élèves offre une nouvelle maille d'analyse territoriale adaptée mobilisable dans des travaux avec les partenaires de l'Éducation nationale (relevant par exemple du domaine sanitaire ou de la gestion des transports).

Dans le domaine de l'éducation, il nous a semblé que les flux entre communes de résidence et de scolarisation devaient avoir un caractère structurant pour le zonage. Pour un certain nombre de travaux d'études, en effet, il est souhaitable d'avoir une correspondance élevée entre la population d'élèves résidente et scolarisée dans une zone. Cela inclut par exemple des travaux reliant la ségrégation sociale entre collèges et les disparités de composition sociale des quartiers sur lesquels ils sont implantés (Boutchenik et al., 2018). Ou encore des études mettant en regard les parcours des élèves et l'offre de formation auxquels ils ont accès sur leur zone de résidence (Miconnet, 2016).

Le zonage en aires d'éducation a donc été construit à partir du dénombrement des flux d'élèves du second degré entre communes de résidence et communes de scolarisation (secteur public et privé sous contrat). La construction s'appuie sur l'outil Anabel (Analyse Bilocalisée pour les Études Locales) de l'Insee. Plus précisément, l'outil Anabel repose sur un algorithme qui agrège une à une les communes fortement liées entre elles, au sens des déplacements entre lieux de résidence et de scolarisation. Cet outil a déjà été utilisé au niveau national pour la construction de zonages nationaux (aires urbaines, bassins de vie, zones d'emploi), appuyés sur les trajets entre lieu de résidence et de travail (Aliaga [coord], 2015). Des rectorats l'ont mise en œuvre à l'échelle de régions ou d'académies particulières, avec l'appui des directions régionales de l'Insee, afin de définir des zones d'attraction des lycées (par exemple Ropers et al., 2013).

Dans le cadre du projet « Aires d'éducation », deux niveaux de zonages ont été produits à l'échelle nationale : un zonage « **Parcours** » construit sur la base des flux de l'ensemble des élèves du second degré ; un zonage « **Collèges** » de granularité plus fine sur la base des flux des seuls collégiens. Cette démarche a étroitement associé l'expertise nationale, à la Depp, et locale, dans les services statistiques académiques des rectorats. Un enjeu méthodologique était en effet de fixer une méthodologie homogène au niveau national, permettant des comparaisons entre les aires de différentes académies. Ces paramètres ont été fixés en tenant compte des problématiques de l'Éducation nationale et à partir de tests réalisés sur des académies particulières. Un autre enjeu était de corriger des cas problématiques et d'améliorer le zonage en sortie d'Anabel, en s'appuyant sur la connaissance que les rectorats ont de leur territoire académique, et à partir de règles définies par le groupe de travail. Cela inclut la prise en compte de situations telles que la présence de communes sans élèves (non zonées par Anabel), ou zonées de façon contre-intuitive par Anabel.

Ainsi, le projet « Aires d'éducation » a permis d'étendre la démarche, d'abord expérimentée à l'échelle locale, de construction d'un zonage à partir des flux d'élèves à l'ensemble des élèves du second degré de l'Éducation nationale, de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Bibliographie

- [1] Aliaga C. (coord.), « Les zonages d'étude de l'Insee – Une histoire des zonages supracommunaux définis à des fins statistiques », *Insee Méthodes*, n°129, 2015.
- [2] Boutchenik B., Givord P., Monso O., « Mesurer l'impact de la sectorisation et des choix parentaux sur la ségrégation sociale au collège », *Actes des XIIIes Journées de méthodologie statistique de l'Insee*, 2018 (cf. également *Revue économique*, vol. 72, n°5, 2021).
- [3] Colin S., Roussez V., « Projet MATELO : une maille géographique pour l'analyse du logement », *Actes des XIIIes Journées de méthodologie statistique de l'Insee*, 2018.
- [4] DEPP-MENJS, *Géographie de l'École*, treizième édition, 2021.
- [5] Miconnet N., « Parcours des élèves en difficulté scolaire », *Éducation & formations*, p. 53-75, 2016.
- [6] Ropers C., Fouchard C., Kerdommarec L., Rodrigues A., « Lycéens et Lycéens en Pays de la Loire : état des lieux et perspectives à l'horizon 2025, *Dossier Insee Pays de la Loire*, n°48, 2013.